Rupture d'union et déconstruction du lien père - enfant

Germain DULAC

L'auteur est docteur en sociologie et chercheur associé au Centre d'études appliquées sur la famille de l'Université McGill. Au cours des dernières années, ses travaux ont porté sur la condition masculine et paternelle. Il est entre autre l'auteur de l'étude. ***La paternité: les transformations sociales récentes***, publiée en 1993 par le Conseil de la famille du Québec et du livre ***Penser le masculin***, publié en 1994 à l'IQRC.

Les ruptures d'unions (divorce et désunion libre) constituent le phénomène le plus ostensible des mutations qui ont touché la famille au cours des dernières décennies. L'issue la plus courante implique que les enfants qui procèdent de ces unions, seront généralement confiés à la mère. Ils expérimenteront, de façon transitoire ou permanente, l'existence difficile des jeunes familles monoparentales dans lesquelles les pères non gardiens sont soumis à l'obligation de verser une pension à l'enfant, mais bénéficient d'un droit de visite. Il est connu que la mobilité conjugale change non seulement les liens conjugaux mais entraîne comme conséquence de fragiliser la relation de l'enfant avec l'un de ses parents, généralement le père.

Cet article porte sur les mécanismes de transformation du lien père-enfant après le divorce. Les données sont tirées d'une recherche en cours (Dulac, 1995b) ayant pour but l'étude des représentations de la paternité chez les hommes en rupture d'union. La démarche méthodologique utilise une approche d'enquête sur le terrain réalisée au moyen d'entretiens autobiographiques. Le corpus d'entrevues est constitué de trente-et-une biographies de pères ayant une scolarité égale ou inférieure à un diplôme d'études collégiales (DEC), en rupture d'union (divorce ou désunion libre) et parent d'au moins un enfant mineur[1].

Alors que les connaissances sur les transformations familiales sont généralement constituées à partir de témoignages des mères, nous proposons une analyse qui prend en compte le récit et le vécu des pères séparés ou divorcés, de manière à dégager les moments du processus de la fragilisation du lien entre père et enfant.

La fragilité des relations père-enfant qu'entraîne la dissolution conjugale se manifeste, soit par une cessation progressive des contacts entre le père non gardien et l'enfant, soit par une relation équivalant à une forme de paternité rituelle, ou de fin de semaine. L'analyse des récits de vie de trente-et-un pères en rupture d'union permet de décrire différents moments du processus de déconstruction de la paternité lors du divorce. Nous concluons qu'un des facteurs qui fait de tant d'enfants du divorce des orphelins de leur père vivant, est lié à la surdétermination de la paternité par les normes et les règles de la masculinité.

La notion de moment n'est pas prise ici dans son sens de phases, au sens idéaliste de tranches de vie. Bien qu'il se présente à une période précise de la vie d'un individu, ce concept de moment est une construction analytique qui donne prise à l'interaction dialectique entre la subjectivité d'un individu (sa conscience) et ses comportements, lesquels constituent des formes concrètes de rapports sociaux qui se situent dans le temps. Cette idée a été développée par Mary O'Brien (1981) et nous l'avons déjà mise à contribution pour cerner les processus de transformation de la paternité en regard des modifications de ses conditions d'exercice (Dulac, 1993). Il appert que si cette notion peut être appliquée au processus de construction du lien paternel, elle peut aussi servir d'outil d'analyse du phénomène inverse, à savoir la déconstruction du lien père-enfant. A cet égard, l'hypothèse qui nous guide est celle d'un processus modéré de désinvestissement qui s'oppose, dans la plupart des cas, à la brutalité d'un abandon ou d'un rejet massif de l'enfant.

En effet, si l'on fait exception des pères qui ont toujours été absents pendant l'union, nous observons plutôt le processus suivant lequel le père devient progressivement un étranger pour son enfant. Cette dégradation qu'entraîne la dissolution du lien conjugal se manifeste, soit par une cessation progressive des contacts entre le père non gardien et l'enfant, soit par une relation équivalant à une forme de paternité rituelle, ou de fin de semaine. Devant un tel constat, on pourrait penser que la décision du père de diminuer, puis de couper les contacts avec l'enfant, est délibérée.

Et pourtant... Si, du point de vue analytique, il est indéniable que le désengagement du père après la rupture, constitue une *pratique* observable, il était jusqu'ici moins évident qu'il s'agisse d'une *stratégie d'action* de la part des pères, et ce d'autant plus que la frontière entre pratique et stratégie, tout comme le passage de l'une à l'autre, est difficilement identifiable. Ce qui est bien connu, par contre, c'est l'inconsistance du processus de désinvestissement. Notre étude confirme que, pour certains, ce mécanisme s'amorce immédiatement après la rupture et la décohabitation, alors que pour d'au-

tres, les contacts sont constants durant la période qui suit la rupture mais s'espaceront progressivement par la suite. De façon générale, c'est deux ans après la rupture conjugale que la fracture dans la fréquence des contacts entre pères et enfants est observable. Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer l'affaiblissement du lien père-enfant après le divorce? Dans les pages qui suivent, nous analysons le parcours des pères pendant la période qui couvre l'annonce de la décision de divorcer jusqu'au prononcé du jugement de cour[2].

L'authenticité et la stupéfaction

Il faut reconnaître qu'une des raisons invoquées pour mettre fin à une union est généralement la reconnaissance mutuelle de l'échec de la relation. Cette idée est inscrite dans la jurisprudence. Ainsi, trouve-t-on maintenant à côté des motifs traditionnels de rupture tels que la violence, l'alcoolisme, l'infidélité et le refus de pourvoir, ceux que l'on classe au registre de l'incompatibilité du couple, dont le désaccord au sujet du mode de vie de l'autre et sur le partage des responsabilités familiales. Désormais, la décision d'une séparation relève de considérations étroitement personnelles de la part des intéressés.

Le recours au principe de la faillite de la relation implique que le divorce comporte une dimension psycho-affective mais aussi une dimension socio-culturelle. C'est ainsi qu'on peut y voir la trace d'une mutation culturelle importante dans laquelle les individus sont désormais investis d'une obligation morale de ne pas tolérer une situation dans laquelle ils ne sont pas heureux. Comme le souligne Taylor (1992), la culture moderne a tendance à situer le centre de gravité d'une bonne vie sur les relations privées. *«L'identité est modelée par le dialogue avec les autres en accord ou en conflit avec leur reconnaissance de nous-mêmes (...) la découverte et la formulation de ce fait dans sa forme moderne se rattachent étroitement au développement de l'idéal de l'authenticité»* (1992, p. 62). Ainsi, les aspirations personnelles à l'authenticité impliqueront de se détacher d'un partenaire (et d'une vie conjugale) qui contribue à ou menace de détruire l'identité d'une personne.

À ce chapitre, il faut concéder que ce sont généralement les femmes qui prennent l'initiative de rompre les liens d'une union, parce qu'elles ont le sentiment que cette relation les détruit progressivement en les enfermant dans un ou des rôles (femme au foyer, mère dévouée, épouse attentive) qui les empêchent de se réaliser sur le plan personnel (Singly, 1987; Dandurand et Saint-Jean, 1990). Malgré les coûts économiques plus élevés pour elles et dans la mesure où elles ont plus souvent que les hommes le sentiment d'être transformées par l'entrée dans la vie conjugale, les conjointes, parce qu'elles sont plus engagées dans le mariage, s'efforceront de rompre des liens qui les étouffent. Elles considèrent que, si les conditions d'une vie maritale ne sont pas réunies, elles seront probablement amenées à prendre plus souvent l'initiative d'engager des démarches judiciaires.

De leur côté, les hommes éprouveraient moins ce sentiment dans la mesure où ils se maintiennent davantage en retrait (Bernard, 1982) et utiliseraient d'autres façons leur permettant de combler les insatisfactions qui peuvent provenir du mariage. Celles-ci correspondent généralement à une fuite de la sphère domestique (Ehrenreich, 1983) et au surinvestissement de la sphère publique (travail, sport, etc.). La distance et le recul qu'ils prennent par rapport à la relation les amènent bien souvent à ne pas être à l'écoute de leurs proches. Non seulement leur est-il difficile d'être empathiques, mais les réflexions et les observations sur la condition masculine (Dulac, 1994) montrent clairement que la majorité des hommes ne sont pas à l'écoute d'eux-mêmes et, par exemple, qu'ils ne manifesteraient que peu de sensibilité à l'égard de leur santé mentale ou physique (Guberman et al., 1993).

Ainsi peut-on comprendre, du moins en partie, la stupéfaction de bien des conjoints à l'annonce de la rupture. Ils diront que *«cela leur a pété en pleine face»*, ou *«qu'il n'avait pas vu le coup venir»*. Les pères sont d'autant plus déstabilisés qu'ils ne s'attendaient pas à ce que leur conjointe demande le divorce, quitte le foyer avec les enfants, ou les expulse de la maison. Leur étonnement est grand, attendu qu'ils affirment n'avoir eu aucun moyen de l'éviter: *«De toute façon, je ne pouvais rien faire, elle avait décidé que c'était fini»*; *«Qu'est-ce que tu voulais que je fasse, elle avait sacré son camp avec le petit»*. Et bien souvent, ils ont le sentiment que leur conjointe a agi avec précipitation, sans avertir.

On pourrait toujours questionner la véracité de cette dernière assertion et proposer que les conjointes ont nécessairement envoyé des messages clairs à leur partenaire, signifiant ainsi leur volonté de changement ou l'imminence de la rupture. De toutes façons, ce qui est manifeste, c'est que les hommes ne semblent pas avoir été en mesure de comprendre réellement les messages lancés par la conjointe, soit par des signes verbaux, des comportements ou un changement d'attitude. Certes, lors de l'entrevue, ils peuvent décrire rétrospectivement certains changements de comportement et se remémorer certaines des récriminations de leur conjointe:

> *«On se parlait plus ou plutôt on se criait après souvent».*
> *«C'est sûr que quelque chose ne marchait plus, on baisait plus depuis des mois. Elle était plutôt froide et distante, mais quand même, on partageait toujours le même lit».*
> *«Elle me disait toujours qu'elle était tannée, parce que j'étais jamais là, moi, je travaillais des heures supplémentaires pour arriver à lui payer un bon style de vie, la maison, le char, puis tout».*
> *«Elle voulait que je parle de mes sentiments, moi j'avais rien à dire de ces affaires-là... ».*

Cependant, tout porte à croire que, sur le coup, ces hommes n'ont pu comprendre le sens profond des critiques, et n'ont pas saisi la portée des griefs, ne voyant pas dans les doléances de leur conjointe de raisons suffisantes pour rompre: *«Elle me disait toujours: "Tu m'écoutes pas quand je parle", moi je l'écoutais»*.

Dans ce type de récit, les causes de rupture renvoient en dernière instance à des univers culturels, masculin et féminin, différents. Les hommes ne conçoivent pas que l'insatisfaction de leur conjointe puisse être à l'origine de changements de comportements, d'attitudes, etc. Chez elle, les aspirations de vie sous-tendues par les doléances féminines ne cadrent pas nécessairement avec celles des hommes et, par le fait même, ne constituent pas, aux yeux de ces derniers, des motifs ou mobiles légitimes de rupture. Ainsi, à l'affirmation de la conjointe: *«Quand je parle, tu ne m'écoutes pas»*, les hommes répliquent par l'argument: *«Ce n'était pas une raison pour me sacrer là»*.

On comprend mieux maintenant pourquoi les hommes disent: *«J'ai été pris de cours»*, *«J'étais pas en situation d'agir adéquatement»*. L'action de la conjointe est souvent perçue comme excessive, comme un geste singulier et précipité, et pour bon nombre d'hommes, ce geste est lui-même à la source de la crise: *«Elle est partie, puis on a divorcé»*, *«Une fois qu'elle m'a eu sacré là, il restait plus qu'à divorcer»*, *«Le divorce n'a été qu'une formalité après la séparation»*[3].

À la lumière du récit des hommes, tout se passe comme si la rupture trouvait son origine dans le geste de la conjointe, soit de partir ou d'expulser l'homme du logis: *«Elle m'a mis à la porte* (rires), *ça fait qu'on s'est séparé, je veux dire, divorcer»*. Le drame conjugal trouve sa source dans l'*annonce faite par la conjointe* de sa décision de rompre l'union.

De quelle façon l'annonce du divorce par la conjointe intervient-elle en tant que moment du processus de déconstruction du lien père-enfant? À ce sujet, nous adoptons une attitude plus spéculative. D'une part, parce que les hommes interrogés sont plutôt discrets à ce sujet et en parlent exclusivement en référence à leur sentiment de stupéfaction (infra). D'autre part, il faut admettre que nous avançons en terrain inconnu et que la question du processus de déconstruction n'a été que peu ou pas traitée par les chercheurs, hormis sous l'aspect de la fragilisation (Bertaux & Delcroix, 1990). Par contre, il existe des données plus substantielles sur le phénomène inverse, c'est-à-dire celui de la construction du lien paternel. L'on reconnaît d'ailleurs à ce propos l'existence d'importantes transformations psychiques chez l'homme, lesquelles débutent dès l'annonce de la conception et se poursuivent durant la gestation. La couvade constitue un des phénomènes relatifs au développement des sentiments et de l'identité paternels qui est probablement le plus documenté à l'heure actuelle (Dulac, 1993, pp. 13-17).

Compte tenu de ce que nous livrent les écrits sur le processus qui amène le père à s'engager auprès de son enfant, on peut émettre l'hypothèse que ce qui est construit par l'annonce de la conception et de la grossesse à venir, pourrait tout aussi bien être déconstruit par l'annonce du divorce. En conséquence, ce moment de disgrâce conjugale serait vécu par certains hommes comme une forme de déchéance parentale. Cette hypothèse renvoie inéluctablement à la réalité du divorce tel que vécu par le père, situation dans laquelle la mère a la garde des enfants et où le père se perçoit alors comme victime de l'appropriation de l'enfant par la mère (Poussin, 1993, p. 53). Les commentaires et tout particulièrement les termes utilisés par les pères, sont éloquents: *«Elle est partie avec le p'tit»*, *«Elle a pris les enfants»*, *«Elle a emporté les enfants avec elle»*, *«Elle a entraîné les enfants là-dedans»*. L'action de la mère est associée à une saisie des enfants, à une emprise totale sur la parentalité. Précisons que ce sentiment n'est pas exclusif, mais qu'il est plus caractéristique des hommes qui ont une conception traditionnelle des rôles masculin et féminin. Pour eux, l'éjection de la conjugalité rime avec l'exclusion de la parentalité.

Malgré les efforts déployés par les intervenants familiaux (travailleurs sociaux, psychologues, médiateurs familiaux, etc.) qui essaient de convaincre les parents, les enfants et toute la société même, qu'il est possible de dissocier parentalité et conjugalité (comme il a été possible historiquement de dissocier sexualité et procréation), le vécu des pères divorcés nous signale toute la complexité et les risques d'un tel projet dissociatif. Comme l'affirme Cyrulnick (1993), il est naïf de croire, de dire, voire d'expliquer à l'enfant, pour qu'il accepte cette situation du divorce de ses parents, que *«papa et maman se séparent mais, s'ils ne s'aiment plus, ils continuent de l'aimer, lui»*. Selon l'auteur, cette idée et ces paroles sont simplistes et montrent l'impasse qui résulte de cette manière de penser le partage affectif, alors que pour l'enfant, l'amour du parent à son égard passe essentiellement par les relations entre les deux parents et non pas uniquement en ligne directe.

Cette affirmation pourrait s'appliquer aussi aux pères, pour qui *«l'enfant est le fruit de l'amour»*, *«un projet désiré à deux»*, comme ils le disent. Du côté des pères, parentalité et conjugalité sont imbriquées par le statut et l'identité que ces composantes de la vie familiale confèrent aux hommes; c'est du moins ce que notre étude tend à confirmer, pour ce qui est des milieux populaires. À cet égard, il faut admettre que les hommes de ces milieux ne bénéficient pas des ressources et, plus particulièrement, d'un capital culturel qui leur permettent d'affronter les changements structurels de cette fin de millénium et qui les mettent à l'abri des effets pervers de telles transformations sociales (Dulac, 1995a).

En ce qui concerne l'adaptation des hommes aux mutations récentes de l'institution familiale, plusieurs études montrent que l'expérience du divorce représente une crise psychologique importante (Guttmann, 1989; Umberson et William, 1993) et bien souvent qui prend une ampleur plus forte pour l'homme que pour la femme (Carter et Clik, 1970; Zeiss, Zeiss et Johnson, 1980). À ce propos, les hypothèses les plus intéressantes furent énoncées par Bachrach (1975) qui soulignait que les taux de personnes ayant des problèmes mentaux étaient particulièrement plus élevés pour les hommes divorcés que pour les femmes de même statut. Cette hypothèse a été reprise et vérifiée par les masculinistes au cours des dernières décennies (Goldberg, 1976; Arendell, 1992). Perrault (1990) suggère même, qu'exposés au divorce (ou au veuvage), les hommes courent deux fois plus de risques que les femmes de développer des symptômes assez graves pour nécessiter une première hospitalisation en psychiatrie ou mener au suicide.

La perte de contrôle Stupéfaits par l'annonce, certains pères restent stoïques et impassibles. Toutefois, cette situation est peu fréquente, et généralement, les hommes sont bouleversés, ou encore ils éprouvent un sentiment de frustration. Dans notre étude, les hommes les plus perturbés sont ceux qui expérimentent un sentiment de perte de contrôle sur leur univers familial. Ce sentiment est suscité par l'annonce faite par leur conjointe du divorce à venir, puis il est accentué par la séparation physique et la prise en charge de l'enfant par la conjointe. A ce moment, quelques-uns diront s'être sentis bafoués, même humiliés, en se voyant placés dans une situation de non-contrôle:

> *«Quand c'est arrivé, quand elle m'a dit que c'était fini, qu'elle n'en pouvait plus, je pensais pas que ça irait jusqu'au divorce, j'aurais jamais pensé qu'elle ferait ça. Ça été comme une claque en pleine face. Dans le temps, ces choses-là, j'en ai pas parlé, puis c'était pas clair dans ma tête (...)».*

On peut alors comprendre que certains hommes vivent une crise de pouvoir, une crise de dévirilisation liée au sentiment de perte de contrôle. Non seulement ont-ils l'impression d'avoir été personnellement asservis, mais aussi que le pacte qui fondait la relation conjugale a été trahi. Dès lors, on observe deux attitudes qui participent au processus de déconstruction du lien. D'un côté, le père floué se résigne à son sort et ses comportements vont le pousser à s'éloigner d'une relation vis-à-vis de laquelle il a le sentiment d'avoir été rejeté; d'un autre côté, certains hommes s'insurgeront et feront de la résistance.

Résignation ou résistance peuvent être actives ou passives. La résignation passive prend la forme du laisser-faire et de l'indifférence alors que la résignation active est caractérisée par la fuite (changement d'emploi, de lieu de résidence, d'habitudes de vie). La résistance passive se caractérise par le refus systématique de collaborer avec la conjointe. Le père floué manifeste plutôt de la mauvaise volonté; par exemple, il aura peu de souplesse par rapport aux horaires de visites, ne retournera pas les appels téléphoniques de l'ex-conjointe, arrivera en retard aux rendez-vous. Bref, il adoptera un ensemble de comportements qui ont pour objectif d'exaspérer l'autre. En revanche, les comportements relevant de la résistance active sont ceux qui sont médiatisés par la justice. L'exemple le plus courant est celui des pères qui s'installent dans une guérilla judiciaire à propos de la garde et des pensions à verser. Ce sont des éternels divorçants, des pères amers.

La décohabitation Avant que ne survienne le prononcé du divorce, plusieurs mois se seront écoulés depuis la séparation physique des conjoints. Le jugement ne vient alors que sanctionner une cassure antérieure des liens physiques entre le père et l'enfant. En effet, durant la période qui couvre la décohabitation jusqu'au prononcé du divorce et des mesures accessoires concernant la garde et la pension, on remarque que se mettent en place des habitus structurés par deux pratiques.La première tient au fait que le père n'a pas la responsabilité physique de l'enfant, et la seconde est liée au fait que la relation à l'enfant est déterminée durant cette période par l'aménagement ou le non-aménagement des visites.

Ces pratiques imposent des limites à la relation père-enfant qui ont un impact à court et à long terme. À court terme, elles rythment la fréquence et la durée des contacts et le nombre de visites. Les caractéristiques de la relation à l'enfant sont déterminées par la singularité de cette nouvelle relation entre le père à temps partiel et l'enfant à temps partiel. Mais, cette pratique impose aussi des limites sur la relation qui pourra exister entre le père et l'enfant dans les années à venir car, bien souvent, les jugements d'attribution de garde s'appuient ou ne viennent que sanctionner les pratiques de visites déjà établies.

Encore une fois, on pourrait se demander pourquoi les pères, lors de la décohabitation, ne prennent pas les enfants avec eux, puisque la situation de non-partage de la vie quotidienne risque d'accentuer la fracture du lien père-enfant. Un premier type d'arguments explicatifs renvoie aux conditions d'exercice de la paternité durant l'union. Chez ces pères, le rapport à l'enfant a presque toujours été médiatisé par la mère. Cela signifie que, durant l'union, ils n'avaient pas un accès direct à l'enfant, sauf pour ce qui est des activités ludiques ou qui relèvent de l'univers des jeux. À cet égard, les comportements des pères de notre échantillon sont comparables à ce que nous révèlent les recherches concernant la division des responsabilités, des tâches et des soins des enfants entre les deux parents[4].

Certes, ces hommes étaient aussi des parents, mais par personne interposée. Par exemple, tout au long de leur vie maritale, les connaissances sur la santé physique, les résultats scolaires, les loisirs des enfants leur étaient fournis par la mère; peu de pères étaient en mesure d'identifier avec précision les maladies que les enfants avaient eues durant leur tendre enfance, et certains pères ne connaissaient pas la taille exacte de l'enfant, et n'avaient jamais participé directement à l'achat de vêtement pour lui, avant la rupture. C'est aussi la mère qui, à titre de source première d'information, renseignait le père sur la vie familiale; c'est ainsi que le père pouvait ajuster son jugement et ses perceptions du vécu de l'enfant.

En conséquence, pour ces hommes traditionnels qui ont vécu dans cette situation où la mère a médiatisé la relation entre le père et l'enfant pendant toute la période de la vie maritale, il ne leur vient pas à l'esprit qu'ils puissent prendre l'enfant avec eux lors de la séparation: la mère demeure le parent principal par lequel le père a accès à l'enfant. Si ce *lien* père-enfant disparaît, s'effrite ou se fragilise lors de la rupture d'union, c'est que, matériellement, le divorce supprime de la vie du père LE lien privilégié qui l'unissait à l'enfant, soit la mère.

Toutefois, l'argument de la mère comme médiatrice de l'accès à l'enfant, ne répond que partiellement à la question. D'autres arguments sont

apportés par l'analyse de notre corpus, et ceux-ci concernent le vécu des pères après la rupture.

Le trou noir ou le retrait social Un autre constat qui n'est pas sans lien avec ce qui précède et qui constitue un autre élément du processus de déconstruction du lien père-enfant, concerne ce que nous nommons le *«trou noir»*. Lorsque les pères divorcés sont amenés à parler de leur vécu, il est saisissant d'observer jusqu'à quel point ils traversent, à des degrés divers, des périodes pendant lesquelles ils perdent contact avec le réel. Les récits que nous avons recueillis sont similaires à ce qui est décrit comme un «trou de mémoire» une «torpeur», un «engourdissement» duquel la personne émerge soudainement après quelques jours, quelques semaines, ou plus rarement après quelques mois. L'évocation de cette période est formulée à partir d'énoncés qui en décrivent la fin, le moment où le sujet émerge de sa torpeur:

> *«(...) un jour, je me suis réveillé seul devant un verre de café en styromousse dans un trois pièces meublées. Je ne savais pas où j'étais, ce que je faisais là...».*

Bien qu'il ne relève pas de notre compétence de procéder à une analyse clinique, nous pouvons tout de même dire qu'il est généralement difficile pour les sujets de l'étude de se remémorer précisément plusieurs événements de la vie quotidienne, tels qu'alimentation, hygiène, habillement, hébergement, comme le témoignage suivant le décrit:

> *«J'étais pas mal poké, je me suis retrouvé chez ma soeur, ben c'est elle qui m'a ramassé avec mon sac vert. J'ai échoué chez elle là, pour un bout de temps. Je me souviens plus de grand-chose mais, je le sais parce qu'ils me l'ont dit après qu'ils avaient caché le fusil de chasse de mon beau-frère parce qu'ils me trouvaient un peu dépressif, ben down (...). Ils avaient peur que je me suicide, moi je ne pensais pas à ça, je pensais à rien, même pas à manger, j'avais pas faim, je mangeais avec eux quand même».*

Le trou noir n'est pas seulement un moment où les pères perdent le contact avec «leur» réalité quotidienne, mais cette période de retrait social constitue dans tous les cas à l'étude un intermède dans la relation père-enfant. Bref, au moment précis où advient la décohabitation parentale et alors que la mère a la garde de l'enfant, *le retrait social du père* met en péril la possibilité d'instituer un nouveau mode relationnel avec l'enfant. Le retrait du père survient souvent par suite d'une série d'omissions plutôt que d'objectifs planifiés, alors que l'absence du père s'installe au fil du temps, au fur et à mesure que les intervalles entre les visites sont permises, tolérées, voire encouragées.

Un deuil toujours réactivé : l'esquive Si le retrait social de certains pères passe par une pratique d'absence, alors que ces hommes sont absorbés par le trou noir. pour d'autres, en revanche, le retrait social constitue une stratégie de conduite. La fugue, par exemple, vise une gestion des émotions inhérentes au processus du divorce. En effet, les pères qui adoptent une telle stratégie considèrent que c'est là une manière de stabiliser leur identité masculine ébranlée. En choisissant une telle stratégie de distanciation, ces pères s'autorisent à garder le contrôle non seulement sur leurs émotions mais aussi sur la situation, et ce en dépit de la complexité et de l'intensité des sentiments qui découlent de la rupture.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, plusieurs pères choisissent de minimiser la douleur associée à la séparation physique des enfants, en cessant tout contact avec eux. Ces pères visiteurs ne peuvent répondre aux angoisses des enfants qui anticipent le long délai avant les prochaines retrouvailles. Ils se disent incapables de faire face aux pleurs et à la tristesse des enfants qui, le dimanche soir, ne veulent plus les quitter; chaque fois qu'ils calment les craintes de leurs enfants face à la séparation, ces pères sentent réactivée chez eux la douleur du deuil provoquée par la rupture.

> *À chaque fois que j'allais la reconduire chez sa mère, c'était toujours la même chose, les pleurs, les cris: «non papa, je ne veux pas te quitter, je veux pas que tu partes, je veux pas que tu t'en ailles encore, papa, tu nous aimes plus». À chaque fois, c'était à recommencer, lui expliquer que c'était papa et maman qui ne s'aimaient plus mais que papa aimait toujours sa petite fille. Mais ça, la petite, elle ne pouvait pas le comprendre. Puis moi ça m'affectait beaucoup, je ne le laissais pas voir devant elle, (...) mais une fois dans mon char, je me mettais à brailler tout seul (...) et puis j'étais fucké pour 2-3 jours après ça.*

Ce témoignage, comme plusieurs autres, ne nous parle pas seulement d'un facteur explicatif de la fragilité des liens père-enfant après le divorce, mais il illustre aussi la fragilité même des pères, du moins de certains, face à la rupture.

L'absence, comme stratégie d'action, est aussi envisagée dans les situations de conflit ouvert entre conjoints ou entre parents et enfant, et lorsque le père juge que cela a un impact négatif sur le jeune. L'exil, la mise à distance constituent alors des stratégies d'absence qui permettent aux pères d'éviter de s'exposer au brutal rappel de l'expérience récente de la rupture et ainsi de limiter leur implication dans les situations qui favorisent l'émergence de sentiments particulièrement intenses. Une telle ligne de conduite, axée sur l'évitement, peut s'accompagner de comportements qui accentuent l'exclusion sociale, tels que forte consommation d'alcool ou de drogue (cocaïne), comportement hostile ou de débordement agressif.

La colère est souvent la seule manière connue des hommes pour gérer leurs émotions. En effet, les autres sentiments comme la tristesse, la douleur, le chagrin, la peine ou les sentiments de perte ou les craintes associées au deuil de la relation, sont niés ou ne trouvent leur expression qu'à travers la colère. Incidemment, la colère peut être exprimée et dirigée plus facilement que les autres émotions. Comme le souligne Reissman (1990), les diverses manifestations de la détresse masculine ont un point en commun: la distanciation de la tristesse et de la mélancolie. Les hommes ont développé une incapacité d'exprimer leurs émotions et transforment leur détresse en action. Les pères divorcés qui n'ont pas la garde éprouvent un réel sentiment de perte de pouvoir. Certains s'enlisent alors dans des procédures juridiques interminables, rejoignant les rangs des éternels divorçants (Dulac, 1989). D'autres, exceptionnellement, ne pouvant contenir leur rage et leur souffrance vont alors par désespoir mettre fin à la vie de leurs proches avant de se suicider (Côté, 1994; Cusson, 1994).

Conclusion

Parce que les ruptures d'unions sont incontournables et font de tant d'enfants des orphelins de leur père vivant, les chercheurs et les intervenants ont tendance à évaluer l'implication paternelle post-divorce en termes comptables. C'est ainsi que les questions matérielles comme le paiement des pensions, le nombre et la fréquence des contacts entre le père et les enfants, etc., constituent souvent les seuls éléments qui sont mis au dossier des facteurs les plus aptes à définir le lien paternel.

Or, notre étude montre que la variabilité dans la qualité et la quantité de ces éléments sont, dans le plupart des cas, le produit d'un processus modéré de désinvestissement suivant lequel le père devient progressivement un étranger pour son enfant. S'il est indéniable que le désengagement du père après la rupture constitue une pratique observable, on ne peut pour autant parler d'abandon ou de rejet de l'enfant, ainsi que tendent à le voir l'opinion publique tout autant qu'un bon nombre d'axiomes scientifiques. En effet, notre étude montre que certaines formes concrètes de relations entre conjoints durant la rupture sont propres aux mécanismes de transformation des liens père-enfant, car elles sont vécues par les hommes comme des moments du processus de déconstruction de la paternité. Ainsi en est-il de :

* l'annonce faite par la conjointe de sa décision de rompre, qui constitue un moment de restructuration psychologique, lequel n'est pas sans rappeler les phénomènes analogues, mais en sens inverse, de la couvade.

* la séparation physique et la prise en charge de l'enfant par la conjointe, qui sont vécues comme un moment de dépossession de la parentalité et de perte de contrôle.

* la mise à distance: l'exil physique, l'absence affective, la marginalisation (drogue et autres), l'agressivité et la colère (violence ou moyens juridiques), qui constituent un moment de retrait social, lequel est vécu comme une stratégie d'action.

Un des constats qui émerge de notre étude est qu'on ne peut parler des pères divorcés sans inscrire l'analyse dans le cadre plus général de la condition masculine. En effet, le contexte culturel de nos sociétés confronte les hommes aux normes et à l'éthique masculines. Ces règles universelles et abstraites sont inscrites dans les «choses» de la vie et notre approche globale du *divorce au masculin* laisse entrevoir que le vécu des pères en rupture d'union est traversé par la nécessité existentielle qu'ils se réconfortent en agissant en conformité avec ces règles.

Ainsi, en réponse aux différents sentiments d'échec et d'abandon, aux situations de deuil liées aux pertes affectives (perte de la relation conjugale), parentales (transformation des conditions d'exercice de la paternité), relationnelles (perte des proches et des amis) et psychiques (modification d'identité), propres à la rupture d'union, les pères (du moins ceux qui ont participé à cette étude) adoptent des stratégies structurées par les règles de la masculinité: la dominance, le contrôle et le refoulement des émotions, la compétition, l'agressivité, etc. S'ils perdent progressivement contact avec leurs enfants, c'est que la masculinité surdétermine la paternité et se heurte aux demandes et aux exigences de la parentalité qui est faite de partage, d'engagement, de coopération, d'empathie, etc.. Bref, on voit que ce qui relève de la fragilité ou de l'instabilité, c'est bien la paternité elle-même, tant du point de vue de son inscription sociale (c'est-à-dire la place qu'elle occupe dans nos institutions) que de l'adhésion de chaque individu à la pratique et à la promotion d'une paternité pleine et entière axée sur un accès direct aux enfants, et non seulement lors du divorce mais à toutes les étapes du cycle de la vie.❖

The relations between father and child are jeopardized by divorce and usually become a ritualized or week-end father relationship. In his analysis of thirty one biographies of divorced fathers, the author traces the steps in the process of deconstruction of fatherhood. His conclusions lead him to theorize about the male norms and rules that determine father behaviors before, during and after divorce.

Notes

1 Pour les fins de cet article, l'analyse se limite aux 20 cas dont le motif de rupture est l'incompatibilité du couple. Outre cette caractéristique, ces pères ont en commun d'appartenir au type traditionnel ou néo-traditionnel en regard de la division des rôles, comme le révèle leur histoire conjugale (voir Dulac, 1995b).

2 Ce sont des raisons d'espace qui nous limitent à ne traiter que de cette période. Nous renvoyons le lecteur intéressé par l'ensemble du processus au rapport de recherche (voir Dulac, 1995b).

3 Il convient de signaler que certains de ceux dont la relation conjugale était passablement dégradée ou qui entretenaient une relation extra-conjugale (n=6), ont confié avoir été surpris par la réaction de leur conjointe.

4 Pour une revue de la littérature sur ce sujet, on consultera Dulac, 1993:22-26

Références

Arendell T. *Fathers and divorce.* Thousand Oaks: Sage, 1995. 340 p.

Bachrach LL. *Marital status and mental disorder: an analytical review.* (DHEW Publication # Adm. 75-217) Washington: U.S.G.P.O., 1975.

Bernard JS. *The future of marriage.* New Haven, Yale University Press, 1982.

Bertaux D, Delcroix C. La fragilisation du rapport père-enfant: une enquête auprès des pères divorcés. *Recherche et prévision* 1990;21:65-74.

Carter H, Glick PC. *Marriage and divorce: a social and economic study.* Cambridge, Mass: Harvard University Press, 1976.

Côté A. Ttaitement de l'homicide conjugal. In: Rinfret-Raynor M, Cantin S. *Violence conjugale: recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal.* Boucherville: Gaëtan Morin, 1994: 457-478.

Cusson M, Boivert R. L'homicide conjugal à Montréal: ses raisons, ses conditions et son déroulement. *Criminologie* 1994;27(2):165-183.

Cyrulnik B. *Les nourritures affectives.* Paris: Odile Jacob, 1993.

Dandurand RB, Saint-Jean L. *Des mères sans alliance: monoparentalité et désunions conjugales.* Québec: I.Q.R.C., 1988.

Dulac G. Le complexe paternel. In: Broué J, Rondeau G. *Pères à part entière.* Montréal: VLB Éditeur, 1995a. [à paraître]

Dulac G. *Les modèles et les sources d'élaboration des représentations de la paternité chez les pères en rupture d'union: rapport de recherche.* (Recherche subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale. Suvbention # BRS 407 092) [en cours].

Dulac G. *Penser le masculin: essai sur la trajectoire des militants de la condition masculine et paternelle.* Québec: I.Q.R.C., 1994. 149 p.

Dulac G. *La paternité: les transformations sociales récentes.* (Études et recherches). Québec: Conseil de la famille, 1993. 93 p.

Dulac G. Le lobby des pères: divorce et paternité. *Canadian Journal of Women and the Law* 1989;3(1):45-67.

Ehrenreich B. *The hearts of men: American dreams and the flight from commitment.* Garden City N.Y.: Doubleday, 1983. 206 p.

Fustenberg FF, Winquist-Nord C, Peterson JL, Zill N. L'itinéraire des enfants du divorce: rupture conjugale et contacts des enfants avec le parent non gardien. *Dialogue* 1987;97:69-85.

Goldberg H. *The hazards of being male.* New York: Signet Books, 1976.

Guttmann J. The divorce father: a review of the issues and research. *Journal of Comparative Family Studies* 1989;20(2):247-261.

Lajus M. Le refus de droit de visite: qui refuse? Pourquoi? *Dialogue* 1986;94:68-70.

Le Gall D, Martin C. L'instabilité conjugale et la recomposition familiale. In: de Singly F. *La famille: l'état des savoirs.* Paris: Éditions La découverte, 1991.

Lund M. The non-custodial father: common challenges in parenting after divorce. In: Lewis C, O'Brien M. *Reassessing fatherhood: new observations on fathers and the modern family.* Newbury: Sage Publications, 1987: 212-224.

Perrault C. Et si l'on parlait des hommes. *Santé mentale au Québec.*1990;15(1):134-144.

Poussin G. *Psychologie de la fonction parentale.* Toulouse: Privat, 1993. 270 p.

Reissman CK. *Divorce talk: women and men make sense of personal relationships.* New Brunswick, N.J.: Rutgers University Press, 1990.

Seltzer JA. Relationships between fathers and children who live apart: the father's role after separation. *Journal of Marriage and the Family* 1991;53:79-101.

Singly F de. *Fortune et infortune de la femme mariée: sociologie de la vie conjugale.* Paris; PUF, 1987.

Taylor C. *Grandeur et misère de la modernité.* St-Laurent: Bellarmin, 1992. 150 p.

Umberson D, William CL. Divorced fathers: parental role strain and psychological distress. *Journal of Family Issues* 1993;14(3):378-400.

Zeiss AM, Zeiss RA, Johnson SM. Sex differences in initiating and adjustment to divorce. *Journal of Divorce* 1980;4:21-33.